

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 NOVEMBRE 2019**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h 00.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. Pauline FARRUGIA | 4. Elizabeth FEE |
| 2. Marcella DAVIS GERRISH | 5. Aaron PATELLA |
| 3. Guy VEILLETTE | 6. Alexandre-Nicolas LEBLANC |

ABSENT(S) :

FORMANT QUORUM sous la présidence de Michael Page, Maire

SONT AUSSI PRÉSENTS Benoit Tremblay, Directeur général et Secrétaire-trésorier et Bruno Bélisle, Secrétaire-trésorier adjoint.

ORDRE DU JOUR – 4 NOVEMBRE 2019

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5. Fermeture du bureau municipal – Période des fêtes
6. Désignation d'un nouvel administrateur principal – AccèsD Affaires
7. Modification des heures d'ouverture – Bureau municipal

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

8. Règlement 2019-624 modifiant le règlement 2005-493 sur la délégation de pouvoir autorisant certaines dépenses de la Municipalité du Village de North Hatley – Adoption
9. Embauche de journaliers aux travaux publics
10. Embauche d'un préposé à la patinoire
11. Assurance collective – Renouvellement

FINANCES ET TRÉSORERIE

12. Acceptation des comptes à payer
13. Rapports des salaires nets – 2019-10
14. États comparatifs – dépôt

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

15. Fourniture de sel à déglçage – Octroi de contrat
16. Fourniture de sable abrasif – Octroi de contrat

URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

17. Règlement 2019-623 amendant le règlement 2018-608 sur la démolition d'immeuble – Adoption
18. Demande de dérogation au règlement numéro 8-99 de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog – aménagement à des fins récréatives – parcs municipaux
19. Site du patrimoine – lot 4 028 880 – subdivision du lot
20. Dérogation mineure – 410, rue Woodward – hauteur clôture en cour avant
21. Entente relative aux travaux municipaux – prolongement du chemin Virgin

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

22. Accès gratuit au centre communautaire

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VARIA

23. Période de questions portant sur des sujets d'intérêt public local
24. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 NOVEMBRE 2019**

2019-11-04.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 22 - ACCÈS GRATUIT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ADOPTÉE

2019-11-04.02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

2019-11-04.03

INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

Le maire et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

2019-11-04.04

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

(15) citoyens assistent à la séance.

INTERVENANTS

PAUL ST-PIERRE
JANE MAGHER

MICHAEL GRAYSON
MICHAEL GRAYSON
DONALD WATT
ALEXANDRA REED

ALEXANDRA REED
PAUL ST-PIERRE

PAUL ST-PIERRE
PAUL ST-PIERRE
DONALD WATT

MICHAEL GRAYSON

OBJETS

PEUT-ON EXPLIQUER LE POINT 18
EST-CE QUE L'ÉLECTRICITÉ EST REVENU SUR UNE PARTIE DE HOVEY ?

PEUT-ON EXPLIQUER LE POINT 21
PLAN STRATÉGIQUE VS PLAN SUR LA ZONE INONDABLE
DEVRAIT-ON AVOIR LE COÛT RÉEL INVESTI
A-T-ON DES CRITÈRE ÉTABLIS POUR LE CONSULTANT DU PLAN STRATÉGIQUE

QUI VA ÉCRIRE LA DEMANDE DU CONSULTANT ?
QUAND LES ÉTATS FINANCIERS SERONT DISPONIBLES SUR LE SITE WEB ?

A-T-ON EU UNE RENCONTRE AVEC LE MINISTRE LAFOREST
RE : CONSULTANT ?

EST-CE QUE LE 10 000 \$ EST SUFFISANT POUR LE CONSULTANT ?

A-T-ON RENCONTRÉ UN MINISTRE AU SUJET DE LA ZONE INONDABLE ?

2019-11-04.05

PÉRIODE DES FÊTES – FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU la période des fêtes qui approche et les congés fériés s'y rattachant ;

JE, MICHAEL PAGE, PROPOSE

QUE l'Hôtel de ville soit fermé du 23 décembre 2019 jusqu'au 5 janvier 2020 inclusivement.

ADOPTÉE

2019-11-04.06

DÉSIGNATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR PRINCIPAL – ACCÈSD AFFAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley a adhéré à AccèsD Affaires et à cette occasion a nommé M. Daniel Décary, directeur général et Secrétaire-trésorier, comme administrateur principal;

ATTENDU QU'il y a lieu de changer la personne désignée comme administrateur principal;

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE M. Benoit Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, soit désigné administrateur principal en remplacement de M. Daniel Décary aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 NOVEMBRE 2019**

2019-11-04.07

MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE – BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU QUE la charge de travail des employés municipaux est grandissante dû aux différentes demandes des citoyens, aux exigences du gouvernement, aux exigences en lien avec les différents comités de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité est soucieuse de permettre aux employés d'évoluer dans un climat sans pression;

ATTENDU QUE la Municipalité est soucieuse d'améliorer sa productivité et son efficience;

JE, ÉLIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le bureau municipal soit fermé au public le mercredi de chaque semaine à partir du mercredi 6 novembre 2019 afin de permettre aux employés municipaux de livrer adéquatement le travail clérical attendu;

QUE les heures d'ouverture du bureau municipal seront désormais les suivantes : Lundi, mardi et jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 08h00 à 12h00;

QUE l'équipe des travaux publics soit effective et au travail tous les mercredis;

QU'en cas d'urgence, la même procédure que les soirs et la fin de semaine soit observée en composant le «1» lorsque le système téléphonique de la Municipalité l'indique.

ADOPTÉE

2019-11-04.08

RÈGLEMENT 2019-624 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2005-493 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AUTORISANT CERTAINES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY – ADOPTION

ATTENDU l'avis de motion donné par la conseillère Pauline Farrugia le 7 octobre 2019 et l'adoption par le Conseil d'une résolution décrétant sa présentation;

ATTENDU l'avis public donné par le Directeur général et Secrétaire-trésorier à l'effet que le Conseil procédera à l'adoption du règlement lors de la séance régulière du 4 novembre 2019;

ATTENDU QUE copies du projet de règlement ont été rendues disponibles à l'intention des citoyens;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

JE, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

QUE le règlement intitulé « Règlement 2019-624 modifiant le règlement 2005-493 sur la délégation de pouvoir autorisant certaines dépenses de la Municipalité du village de North Hatley » soit adopté.

ADOPTÉE

2019-11-04.09

EMBAUCHE DE JOURNALIERS AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QU'un poste de Journalier aux travaux publics est vacant suite au départ de Trevor Lowry en date du 16 octobre 2019 ;

ATTENDU QU'après analyse du surtemps effectué en travaux publics lors des dernières années il est opportun d'embaucher une ressource additionnelle;

ATTENDU QUE pendant la saison hivernale il y a un surcroit de travail aux travaux publics;

ATTENDU l'appel de candidatures et le processus de sélection réalisés afin de combler le poste vacant;

ATTENDU que les candidatures de Monsieur François Mongeau et de Monsieur Gérôme Gaudet-Grégoire ont été retenues suite au processus de sélection;

JE, GUY VEILLETTE, PROPOSE

QUE le conseil procède à l'embauche de Messieurs François Mongeau et de Gérôme Gaudet-Grégoire à titre de Journalier aux travaux publics, le tout conformément aux modalités d'emploi discutées et acceptées par les parties, notamment les conditions offertes aux employés du groupe 3, décrites au Guide de gestion du personnel (août 2014), lesquelles seront énumérées dans un contrat établissant les conditions de travail.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 NOVEMBRE 2019**

QUE l'entrée en fonction de François Mongeau et de Gérôme Gaudet-Grégoire soit établie au cours du mois de novembre 2019 selon les ententes prises entre les parties;

QUE François Mongeau et Gérôme Gaudet Grégoire soient assujettis à une période de probation de six mois à compter de leurs dates d'entrée en fonction respectives;

QUE Monsieur le Maire, Michael Page, et le Directeur Général et Secrétaire-Trésorier, Benoit Tremblay, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat de travail;

QUE les fonds requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02.190.00.141, 02.320.00.141, 02.330.00.141, 02.412.00.141, 02.414.00.141, 02.414.01.141, 02.415.00.141 et 02.701.50.141 selon une répartition du travail effectué.

ADOPTÉE

2019-11-04.10

EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE À LA PATINOIRE

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir une patinoire de qualité à ses citoyens;

JE, AARON PATELLA PROPOSE

QU'un de nos employés aux travaux publics soit affecté à l'entretien de la patinoire après une formation adéquate.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-50-141.

ADOPTÉE

2019-11-04.11

ASSURANCE COLLECTIVE – RENOUVELLEMENT

ATTENDU QUE le contrat d'assurances collectives de la Municipalité vient à échéance au 1^{er} novembre ;

ATTENDU que le coût des assurances collectives est partagé entre la Municipalité et les employés dans une proportion de 50/50;

JE, ÉLIZABETH FEE, PROPOSE

D'accorder le contrat d'assurances collectives de la Municipalité à la compagnie Sun Life du Canada, au coût annuel de 17 301.84 \$, taxes en sus;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 55-139-98-000.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 NOVEMBRE 2019**

2019-11-04.12

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

JE, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 4 novembre 2019 par le Service de trésorerie, au montant de 106 302.37 \$ \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

Municipalité du
VILLAGE DE NORTH HATLEY

**DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000\$
DISBURSED OVER \$ 5,000**

**RÉUNION DU : lundi 4 novembre 2019
MEETING OF : November 4, 2019**

Déposé : 2019-10-28
Submit : 28-10-2019

FOURNISSEURS/SUPPLIERS	DATE	FACTURE/INVOICE	MONTANT/AMOUNT
SANI-ESTRIE INC.			
CONTRAT COLLECTE ORDURE, RECYCLAGE, COMPOST			6 584.99 \$
CONTENEUR			333.43 \$
CONTENEUR			339.18 \$
		TOTAL	7 257.60 \$
			Taxes incluses
MARINA NORTH HATLEY			
CONTRAT TONTE DE GAZON 2019			7 959.91 \$
		TOTAL	7 959.91 \$
			Taxes incluses
PLOMBERIE CÔTÉ ET FRÈRES			
AQUEDUC RUE LAFLEUR			6 125.35 \$
		TOTAL	6 125.35 \$
			Taxes incluses
REVENU CANADA			
DAS OCTOBRE			5 239.54 \$
		TOTAL	5 239.54 \$
REVENU QUÉBEC			
DAS OCTOBRE			11 763.53 \$
		TOTAL	11 763.53 \$
PRUDENT - MESURES D'URGENCES			
HONORAIRES PROFESSIONNELS			5 336.57 \$
		TOTAL	5 336.57 \$
			Taxes incluses
SEL WARWICK			
SEL DE DÉGLAÇAGE			8 754.01 \$
		TOTAL	8 754.01 \$
			Taxes incluses
		GRAND TOTAL	52 436.51 \$
			Taxes incluses

ADOPTÉE

2019-11-04.13

RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2019-10

ÉLUS	4 998.72 \$
PERMANENTS	24 240.94 \$
SAISONNIERS	4 165.50 \$
CCUP	268.56 \$
	33 673.72 \$

2019-11-04.14

ÉTATS COMPARATIFS BUDGÉTAIRES-DÉPÔT

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs budgétaires requis par la loi.

2019-11-04.15

FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE l'entretien hivernal des rues de la Municipalité nécessite l'achat de sel de déglacage;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions auprès de trois fournisseurs;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les trois soumissions suivantes :

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 NOVEMBRE 2019**

SOUMISSIONNAIRES	PRIX -TONNE MÉTRIQUE 2019 LIVRÉ AU DÉPÔT	COMMENTAIRES
Windsor Mines Seleine	110.29 \$	Non conforme
Compass Minerals Canada Corp.	121.57 \$	
Sel Warwick Inc.	104.00 \$	

JE, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

D'octroyer le contrat pour la fourniture de sel de déglacage pour les chemins d'hiver à Sel Warwick Inc. suivant son prix unitaire de 104.00 \$ la tonne métrique, pour environ 500 tonnes métriques, pour un total approximatif de 52 000 \$, plus taxes.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-635.

ADOPTÉE

2019-11-04.16

FOURNITURE DE SABLE ABRASIF – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE l'entretien hivernal des rues de la Municipalité nécessite l'achat de sable pour les chemins d'hiver;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions auprès de cinq fournisseurs;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les trois soumissions suivantes :

FOURNISSEURS	PRIX À LA TONNE MÉTRIQUE 2019 LIVRÉ AU DÉPÔT	COMMENTAIRES
A. Préfontaine & Associés	10.34 \$	
Couillard Construction	12.50 \$	
Gravière Bouchard Inc.	14.10 \$	

JE, AARON PATELLA, PROPOSE

D'octroyer le contrat pour la fourniture de sable à A. Préfontaine & Associés pour un prix unitaire de 10.34 \$ la tonne métrique, pour environ 1 700 tonnes métriques, pour un total approximatif de 17 578 \$, plus taxes;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-622.

ADOPTÉE

2019-11-04.17

RÈGLEMENT 2019-623 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2018-608 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE – ADOPTION

ATTENDU QUE des modifications soient faites au règlement initialement déposé en ajoutant au deuxième paragraphe de l'article 2, derrière le mot : « sont », les mots : « interdits et » et au même paragraphe, de supprimer les mots : « et interdit » derrière les mots « présent règlement » et y ajoutant une virgule et se lisant comme suit :

« Tous travaux de démolition parmi les suivants sont interdits et soumis au présent règlement, à moins que la Municipalité n'ait délivré un certificat d'autorisation à cet effet ».

ATTENDU QUE des modifications soient faites au règlement initialement déposé en abrogeant le deuxième et le troisième paragraphe de l'article 2 en les remplaçant par les suivants :

« Il est interdit de démolir plus de 50% de la superficie cumulée des murs extérieurs et du toit d'un bâtiment qui a une superficie de plancher total de plus de 20 m², ou de tout autre bâtiment situé à moins de 10m de la ligne des hautes eaux, sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation de démolition.

La superficie occupée par des portes, fenêtres, cages d'escaliers et autres ouvertures est incluse dans le calcul de la superficie totale visée au premier alinéa.

La superficie totale d'un mur de fondation et d'un mur mitoyen est exclue du calcul de la superficie totale visée au premier alinéa.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 NOVEMBRE 2019**

Le fait de démolir un bâtiment sans certificat d'autorisation en contravention au premier alinéa n'a pas pour effet d'enlever l'obligation d'obtenir un tel certificat en conformité avec le présent règlement. »

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE le règlement intitulé « Règlement 2019-623 amendant le règlement 2018-608 concernant la démolition d'immeuble sur le territoire de la Municipalité du Village de North Hatley », est adopté.

ADOPTÉE

2019-11-04.18

DEMANDE DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 8-99 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG – AMÉNAGEMENT À DES FINS RÉCRÉATIVES – PARCS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE plusieurs parcs de la Municipalité sont situés en zone d'inondation 0-20 ans tel quel le parc Dreamland, le parc Rivière, le parc des Vétérans et le stationnement municipal ;

ATTENDU QUE l'aménagement dans les parcs est assujéti au paragraphe k) à l'article 4.2.2, intitulé « Construction, ouvrages et travaux admissibles à une dérogation », de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (chapitre Q-2, r.35) ;

ATTENDU QUE la MRC Memphrémagog a adopté le règlement numéro 8-99 intitulé « Règlement sur la procédure de dérogation aux dispositions réglementaires relatives à certaines zones inondables » ;

ATTENDU QU'UNE demande de dérogation est admissible en vertu du paragraphe k) de l'article 4 du règlement 8-99 de la MRC Memphrémagog ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite aménager un parcours pour les aînés, en aménageant entres-autres, des sentiers pour les piétons et les cyclistes, l'ajout de mobilier, une entrée électrique pour ajouter de l'éclairage, des jeux d'eau, des bornes électriques, des structures de toit permanent sur des dalles de béton pour le marché public, les concerts et la patinoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à inscrire au bureau de la publicité des droits une servitude réelle et perpétuelle aux immeubles en cause, en faveur de la MRC ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit fournir une description technique et cadastrale des immeubles visés, un plan d'implantation des ouvrages projetés, un rapport technique d'un ingénieur et un rapport d'un biologiste pour le dépôt de la demande ;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements de zonage et de lotissement de la Municipalité ;

JE, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

QUE la Municipalité dépose une demande de dérogation à la MRC Memphrémagog en vertu du règlement 8-99.

ADOPTÉE

2019-11-04.19

SITE DU PATRIMOINE – LOT 4 028 880 – SUBDIVISION DU LOT

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat pour une partie du lot 4 028 880 selon la description technique et le certificat de piquetage déposé le 16 juillet 2019 par l'arpenteur de Passillé aux minutes 13419 ;

ATTENDU QUE pour régulariser un empiètement sur le domaine public, la Municipalité a accepté de vendre une superficie de 25m² du lot par la résolution 2019-05-06.13 ;

ATTENDU QUE le lot est situé dans le règlement du site du patrimoine de North Hatley no 277 ;

ATTENDU QUE le projet de la division cadastrale est assujéti à l'article 141 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) ;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 NOVEMBRE 2019**

ATTENDU QUE le conseil local de patrimoine a déposé une recommandation favorable au conseil municipal le 21 octobre 2019 ;

JE, GUY VEILLETTE, PROPOSE

D'accepter de procéder au morcellement du lot tel que soumis au plan de l'arpenteur.

ADOPTÉE

2019-11-04.20

DÉROGATION MINEURE – 410, RUE WOODWARD – HAUTEUR CLÔTURE EN COURS AVANT

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure est demandée afin d'autoriser l'installation d'une clôture de 2,4 m à la limite de la propriété, considéré en cour avant de l'immeuble du 410 rue Woodward ;

ATTENDU QUE la résolution 2019-10-07.17, concernant le même objet concernait uniquement une demande de dérogation pour la cour latérale, mais que le demandeur dépose une demande pour la cour avant principalement ;

ATTENDU QUE le règlement prévoit une limite maximale de 1m en cours avant ;

ATTENDU QUE le règlement ne permet pas à l'immeuble du 410 d'installer une clôture de plus de 1 m de haut puisque le bâtiment principal a un recul de 17m de la limite avant, tandis que l'immeuble du 400, rue Woodward pourrait, sur sa propriété, installer une clôture d'une hauteur de 2m puisque cette cour est considérée comme une cour latérale ;

ATTENDU QUE le 400, rue Woodward a sa façade principale sur le côté sud (face au lac) et qui est également face au 410, rue Woodward, diminuant ainsi l'intimité des occupants de ce dernier ;

ATTENDU QUE le 400, rue Woodward est en plongé sur le 410, rue Woodward qui lui, est en contrebas.

ATTENDU QUE l'acceptation de cette dérogation pourrait difficilement être transposée ailleurs sur le territoire considérant l'implantation particulière des bâtiments existants ;

ATTENDU QU'il a été démontré que la clôture ne priverait pas la vue existante sur le lac à partir du point de vue à proximité de sa maison et un point de vue sur le lac à partir du stationnement vers le terrain de tennis ;

ATTENDU QUE selon St-Amour, au paragraphe 348 de son ouvrage Le droit municipal de l'urbanisme discrétionnaire au Québec, l'appréciation de l'atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins est effectuée par le conseil municipal, sans considérer d'autres contraintes que le droit de propriété ;

ATTENDU QUE les tribunaux sont clairs sur la question des vues et que le droit de propriété ne confère pas de droit de vue lorsqu'aucune servitude ne la protège;

ATTENDU QUE la dérogation peut être adjointe de mesure d'atténuation, sous forme de condition ;

JE, GUY VEILLETTE, PROPOSE

QUE, tel que recommandé par le CCUP, la clôture soit autorisée, en cour avant à une hauteur de 2,4m et dont la portion entre le 2m et le 2.4m soit ajourée de 40 % et ce jusqu'au commencement de l'espace de stationnement du 400, Woodward et qu'elle ait une hauteur maximale de 1,5 m dans la portion qui sépare les deux aires de stationnement soit, le 400 et 410 Woodward.

ADOPTÉE

2019-11-04.21

ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX – PROLONGEMENT DU CHEMIN VIRGIN

ATTENDU QUE la demande de construction d'une résidence sur le lot 4 028 661 a été approuvée en regard du règlement de PIIA par le conseil municipal selon la résolution 2019-08-05.13 ;

ATTENDU QU'il est requis de prolonger le chemin Virgin pour que le lot puisse être conforme au règlement de conditions d'émission de permis de construction en étant adjacent à une rue (art. 3.1);

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 NOVEMBRE 2019**

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés par le Promoteur et que l'ensemble des coûts sont à être assumés par ceux-ci ;

JE, ÉLIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le conseil approuve le protocole d'entente relatif aux travaux municipaux de prolongement du chemin Virgin et autorise le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier à procéder à sa signature.

ADOPTÉE

2019-11-04.22

ACCÈS GRATUIT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) du Village de North Hatley a été adopté afin de mieux soutenir les aînés du village à rester actifs le plus longtemps possible ;

ATTENDU QU'un nombre important de conférenciers invités dans le cadre de la série de « Café Causeries pour Aînés », mise en place par le comité de suivi MADA de la Municipalité, ont souligné l'importance de la prévention de chutes pour nos aînés et que le risque de chutes est réduit par des activités physiques qui améliore l'équilibre et la flexibilité ;

ATTENDU QUE la Municipalité a récemment reçu une demande d'un groupe de citoyen(ne)s aînés pour avoir un accès gratuit au centre communautaire, deux fois par semaine pour deux heures, pour suivre un régime d'exercices légers afin de rester en forme et réduire le risque de chutes pendant la saison hivernale ;

JE, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE :

QUE la Municipalité donne à ce groupe de citoyen(ne)s aînés, un accès gratuit au centre communautaire, deux fois par semaine pour deux heures, pour la pratique d'une telle activité ;

QUE l'accès soit donné selon la disponibilité du centre communautaire ;

QU'un suivi avec les responsables de la gestion du centre communautaire soit fait pour compléter la réservation d'une plage horaire pour l'activité de ce groupe de citoyen(ne)s.

ADOPTÉE

VARIA

2019-11-04.23

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT PUBLIC LOCAL

INTERVENANTS	OBJETS
NAISI LEBARON KRISTA FIDLER	INFO SUR LE GROUPE MADA POURQUOI NE PAS AVOIR OUVERT LE CENTRE COMMUNAUTAIRE AUX PERSONNES QUI N'ONT PAS D'ÉLECTRICITÉ ?
KRISTA FIDLER KRISTA FIDLER	VA-T-ON RÉPARER LE TOIT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ? VA-T-ON NETTOYER LES DRAINS SUR LA RUE RIVIÈRE AVANT L'HIVER ?
PATRICK LAJOIE	COMBIEN DE STATION DE POMPAGE NOUS AVONS ? EST-CE QU'IL Y A UNE GÉNÉRATRICE POUR CHAQUE STATION ?
PATRICK LAJOIE	EST-CE QUE LA MUNICIPALITÉ A UN PLAN DE MESURE D'URGENCE ? IL Y A UN PROBLÈME DE COMMUNICATION AVEC LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX LORS DE SINISTRES
MICHEL DESROSIERS CLAUDE RIVARD	DOS D'ÂNE ? QUI EST NOMMÉ AU CONSEIL POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ? IL FAUT FAIRE RESPECTER LES LIMITES DE VITESSE DE LA MUNICIPALITÉ
MICHAEL GRAYSON	PLAN STRATÉGIQUE : ON A BESOIN D'UN PLAN POUR LE FUTUR MAIS A-T-ON VÉRIFIÉ CE QUI A ÉTÉ FAIT POUR LA ZONE INONDABLE ? IL N'Y A PAS EU DE CONSULTATION
PAUL ST-PIERRE PAUL ST-PIERRE PAUL ST-PIERRE	ASSURANCES COLLECTIVES QUESTION SUR LE SEL ACHETÉ À WARWICK INDICATEUR DE VITESSE SUR SHERBROOKE : ON DEVRAIT EN AVOIR UN MEILLEUR...
DONALD WATT	PEUT-ON AJOUTER DES COLLECTES DE COMPOSTS EN NOVEMBRE
DONALD WATT	PEUT-ON ENVOYER LE BUDGET PROPOSÉ AVANT LA SÉANCE DU BUDGET ?
DONALD WATT	QUEL EST LA POSSIBILITÉ D'AVOIR UN PHOTO RADAR EN VILLE ?
DONALD WATT	INFO SUR LE 300 000 \$

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 NOVEMBRE 2019**

2019-11-04.24

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20H43, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH, PROPOSE

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Michael Page
Maire

Benoit Tremblay
Directeur général et Secrétaire- trésorier

Je, MICHAEL PAGE, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROJET À ADOPTER